Goblet Lavandier & Associés
Ingénieurs-Conseils S.A.

NOUVEAU HANGAR DE MAINTENANCE LUXAIR :

PARKINGS EXTERIEURS POUR VEHICULES

AEROPORT DE LUXEMBOURG

- Vérification préliminaire basée sur l'annexe II de la « Loi du 15 mai 2018 relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement » -

S. MEITERS
P18-038

Septembre 2022

Goblet Lavandier & Associés
Ingénieurs-Conseils S.A.

Objet de la demande

VERIFICATION PRELIMINAIRE BASEE SUR L'ANNEXE II DE LA « LOI DU 15 MAI 2018 RELATIVE A L'EVALUATION DES INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT (…) »

CONSTRUCTION ET EXPLOITATION DE 2 PARKINGS EXTERIEURS POUR VEHICULES A COTE DU NOUVEAU HANGAR DE MAINTENANCE LUXAIR – AEROPORT DE LUXEMBOURG
-
SANDWEILER / LUXEMBOURG

Signature et cachet du maître d'ouvrage ou, le cas échéant, de son mandataire :	
SOCIETE DE L'AEROPORT DE LUXEMBOURG S.A. *Mme Sandrine TRAPP* Route de Trêves L-1110 FINDEL Sandrine Trapp Environment Manager	
Lieu, Date	Luxembourg, le 26/08/2022

Table des matières

INTRODUCTION **4**

I) Description du projet **5**

1 Informations générales sur l'établissement 5
2 Caractéristiques du projet 9
3 Description de la localisation du projet et de la sensibilité environnementale des zones géographiques susceptibles d'être affectées. 12

II) Description des éléments de l'environnement susceptibles d'être affectes de manière notable par le projet **16**

1 Utilisation des ressources naturelles 16
2 Pollution et nuisances 17
3 Risque d'accidents 19

III) Description des effets notables que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement **20**

1 Etendue de l'impact 20
2 Nature transfrontalière de l'impact 21
3 Ampleur et complexité de l'impact 21
4 Probabilité de l'impact 21
5 Durée, fréquence et réversibilité de l'impact 22
6 Mesures de protection 22

IV) Annexes **24**

53 rue Gabriel Lippmann | L – 6947 Niederanven | B.P. 52 | L – 6905 Niederanven | Tél. (352) 43 66 76 -1 | Fax (352) 43 62 64 | E-mail gl@golav.lu
www.golav.lu | Capital de 250.000 € | R.C. Lux. B84467 | TVA 2001 22 27 370 | I.B.L.C. LU 18951231 | Certifié DIN EN ISO 9001 – nº d'enreg. 57754

INTRODUCTION

Dans le cadre de la construction du nouveau hangar de maintenance aéronautique pour la compagnie LUXAIR sur le site de l'aéroport de Luxembourg, deux parkings extérieurs à ciel ouvert sont projetés, en dehors de la zone aéronautique, pour accueillir le personnel travaillant sur site.

L'activité projetée tombe dans l'une des rubriques reprise à l'annexe IV (liste des projets soumis au cas par cas à une évaluation des incidences) du *règlement grand-ducal du 15 mai 2018 établissant les listes de projets soumis à une évaluation des incidences sur l'environnement*, et plus particulièrement sous :

Infrastructures, tourisme et loisirs : chantiers et travaux d'aménagement

n°65 : Chantiers et travaux d'aménagement :
- *Construction de centres commerciaux et de parkings*

L'établissement projeté est concerné par la partie « construction de parkings ».
Une vérification préliminaire du projet de construction et d'exploitation du nouveau hangar de maintenance des avions de la compagnie LUXAIR, basée sur l'annexe II de la loi du 15 mai 2018, a déjà été introduite en date du 22 février 2019 (annexe IV du règlement grand-ducal du 15 mai 2018, point 34), et a donné lieu à la décision n°92870 du 10 avril 2019 précisant que l'élaboration d'un rapport d'évaluation des incidences sur l'environnement n'est pas requise.

Une demande d'autorisation suivant la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés a déjà été introduite pour le hangar de maintenance LUXAIR (arrêtés ministériels n°1/21/0322 du 2 décembre 2021 et n°1/2021/0322/118 du 8 février 2022). Les parkings à ciel ouvert n'entrent pas dans la classification actuellement en vigueur des établissements classés (éléments annexes / connexes).

53 rue Gabriel Lippmann | L – 6947 Niederanven | B.P. 52 | L – 6905 Niederanven | Tél. (352) 43 66 76 -1 | Fax (352) 43 62 64 | E-mail gl@golav.lu
www.golav.lu | Capital de 250.000 € | R.C. Lux. B84467 | TVA 2001 22 27 370 | I.B.L.C. LU 18951231 | Certifié DIN EN ISO 9001 – n° d'enreg. 57754

I) DESCRIPTION DU PROJET

1 Informations générales sur l'établissement

1.1 Nom de l'établissement

PARKINGS EXTERIEURS
NOUVEAU HANGAR DE MAINTENANCE LUXAIR
AEROPORT DE LUXEMBOURG

1.2 Personnes de contact

MAITRE DE L'OUVRAGE : SOCIETE DE L'AEROPORT DE LUXEMBOURG S.A.
Mme Sandrine TRAPP
CODE IDENT : LU18966506
Route de Trêves
L-1110 FINDEL
Tél : 24 64 0 Courriel : sandrine.trapp@lux-airport.lu

FUTUR EXPLOITANT : LUXAIR
M. Christoph BLAHA
Luxembourg Airport
L-2987 LUXEMBOURG
Tél : 24 56 49 00 Courriel : christoph.blaha@luxairgroup.lu

ARCHITECTE: CUBUS S.À R.L.
M. Pit HOFFMANN
Rue d'Oetrange, 1
L-5360 SCHRASSIG
Tél : 35 52 75 Courriel : pit.hoffmann@cubus.lu

GENIE CIVIL : AuCARRE
M. Marc EWEN et M. Benjamin GUILLAUME
Rue de Kalchesbruck, 13
L-1852 LUXEMBOURG
Tél : 2 48 48 1-1 Courriel : marc.ewen@aucarre.lu
benjamin.guillaume@aucarre.lu

GENIE TECHNIQUE : BUREAU GREISCH LUXEMBOURG
M. Pierre KLEE
2-4 Parc d'activités Capellen – Bâtiment B
L – 8308 CAPELLEN
Tél : 208 82 560 Courriel : luxembourg@greisch.com

53 rue Gabriel Lippmann | L – 6947 Niederanven | B.P. 52 | L – 6905 Niederanven | Tél. (352) 43 66 76 -1 | Fax (352) 43 62 64 | E-mail gl@golav.lu
www.golav.lu | Capital de 250.000 € | R.C. Lux. B84467 | TVA 2001 22 27 370 | I.B.L.C. LU 18951231 | Certifié DIN EN ISO 9001 – n° d'enreg. 57754

SCREENING :
(Adresse de correspondance)

GOBLET LAVANDIER & ASSOCIES
Mme Séverine MEITERS
Rue Gabriel Lippmann, 53
L - 6947 NIEDERANVEN
Tél : 43 66 76 – 250
Courriel : severine.meiters@golav.lu

1.3 Nature de l'exploitation

L'exploitation considérée ici concerne 2 parkings à ciel ouvert pour le personnel travaillant au sein du nouveau bâtiment « hangar de maintenance des avions de la compagnie LUXAIR », sur le site de l'aéroport de Luxembourg.

1.4 Emplacement

L'aéroport de Luxembourg est situé à environ 6 km à l'est de la Ville de Luxembourg sur le territoire des communes de Luxembourg, Sandweiler et Niederanven.

Les parkings en projet s'implanteront au Sud de l'aéroport, à côté du hangar de maintenance existant de CARGOLUX. Ils seront placés en dehors de la zone aéronautique, et se situeront à cheval sur la commune de SANDWEILER et la VILLE DE LUXEMBOURG.

MADE IN LUXEMBOURG
53 rue Gabriel Lippmann | L – 6947 Niederanven | B.P. 52 | L – 6905 Niederanven | Tél. (352) 43 66 76 -1 | Fax (352) 43 62 64 | E-mail gl@golav.lu
www.golav.lu | Capital de 250.000 € | R.C. Lux. B84467 | TVA 2001 22 27 370 | I.B.L.C. LU 18951231 | Certifié DIN EN ISO 9001 – nº d'enreg. 57754

1.4.1 ADRESSE

Les parkings seront situés à l'adresse suivante :

Rue de Remich
L-5250 SANDWEILER

L'extrait correspondant de la carte topographique est joint en annexe 1 du présent dossier.

1.4.2 SITUATION CADASTRALE

Les parkings associés au futur hangar de maintenance LUXAIR seront implantés sur les parcelles suivantes :

Commune	Section	N° cadastraux	Lieu-dit
Sandweiler	A de Sandweiler	620/5850 *(en partie)*	Findel
Luxembourg	HaA de Hamm	654/6805 *(en partie)*	Findel

L'extrait du plan cadastral relatif aux parcelles mentionnées ci-dessus est joint en annexe 2.

1.4.3 AUTRES COMMUNES SE SITUANT DANS UN RAYON DE 200 M DE L'ETABLISSEMENT

Aucune autre commune n'est située dans un périmètre de 200 m, autour de l'établissement.

1.4.4 NATURE DE LA ZONE D'IMPLANTATION SUIVANT LE PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL

PAG VILLE DE LUXEMBOURG	
Dénomination :	Zone d'aéroport
Zones avoisinantes :	Zone d'aéroport - Zone de bruit ≥ 70 dB(A) Zone forestière Zone de verdure

PAG COMMUNE SANDWEILER	
Dénomination :	Zone d'aéroport
Zones avoisinantes :	Zone d'aéroport Zone d'espace vert Zone rurale

D'après le plan d'occupation du sol « Aéroport et environs » (Règlement grand-ducal modifié du 17 mai 2006) et plus particulièrement du plan de secteur de la Zone d'aéroport, le terrain considéré pour l'implantation du futur hangar de maintenance LUXAIR et des parkings associés se situe en « Secteur de maintenance et de stationnement (SMS) ».

53 rue Gabriel Lippmann | L – 6947 Niederanven | B.P. 52 | L – 6905 Niederanven | Tél. (352) 43 66 76 -1 | Fax (352) 43 62 64 | E-mail gl@golav.lu
www.golav.lu | Capital de 250.000 € | R.C. Lux. B84467 | TVA 2001 22 27 370 | I.B.L.C. LU 18951231 | Certifié DIN EN ISO 9001 – n° d'enreg. 57754

Les extraits correspondants du PAG de la Ville de Luxembourg, de la commune de Sandweiler et le plan de secteur de la zone d'aéroport sont joints en annexe 3.

1.4.5 SITUATION GEOLOGIQUE :

L'établissement se situe dans une zone de protection de l'eau (*) OUI ☒ NON ☐

L'établissement se situe dans une région à risque élevé d'inondation OUI ☐ NON ☒

(*) L'établissement se situe en zone de protection éloignée [Zone III] – voir plan joint en annexe 4.
(Source map.geoportail.lu)

1.4.6 DISTANCE ENTRE L'ETABLISSEMENT ET LA ZONE AVOISINANTE LA PLUS PROCHE

Les zones directement avoisinantes aux futurs parkings extérieurs du hangar de maintenance LUXAIR seront :

Direction	Distances (m)	Genre d'activité sur le terrain voisin ou caractère de la zone
Nord	0 m	Zone d'aéroport
NO-Ouest	Env. 920 m Env. 1 060 m	Zone mixte urbaine (Ville de Luxembourg) Zone d'activités économiques communale type 1 (Ville de Luxembourg)
Sud	Env. 42 m	Zone de verdure / Zone forestière (Ville de Luxembourg)
Est	Env. 190 m Env. 410 m	Espace vert / Zone rurale (Sandweiler) Zone spéciale d'activités économiques - tertiaire (Sandweiler)

Les habitations les plus proches des parkings en projet se situent à Sandweiler, à une distance d'environ 520 m (secteur de faible densité – rue « Op der Houscht »).

Dans les 200 m des parkings projetés, on retrouve le hangar de maintenance CARGOLUX et le bâtiment administratif CARGOLUX (CARGOLUX HEADQUARTERS). Aucune habitation ne se situe dans ce périmètre. Niveau paysage / milieu naturel, il y a une prédominance de zones vertes et rurales.

1.4.7 PRINCIPALES VOIES D'ACCES

La principale voie d'accès au futur hangar de maintenance LUXAIR et aux parkings à ciel ouvert associés sera la RN2.

53 rue Gabriel Lippmann | L – 6947 Niederanven | B.P. 52 | L – 6905 Niederanven | Tél. (352) 43 66 76 -1 | Fax (352) 43 62 64 | E-mail gl@golav.lu
www.golav.lu | Capital de 250.000 € | R.C. Lux. B84467 | TVA 2001 22 27 370 | I.B.L.C. LU 18951231 | Certifié DIN EN ISO 9001 – n° d'enreg. 57754

2 Caractéristiques du projet

2.1 Description du site d'implantation du projet

Le hangar de maintenance LUXAIR sera situé juste à côté du hangar de maintenance CARGOLUX (à une distance d'environ 22 m), dans la zone aéroportuaire. Ce nouveau bâtiment regroupera les activités du hangar de maintenance existant sur le site de l'aéroport et celles du HEADQUARTERS LUXAIR actuellement à MUNSBACH
Deux parkings à ciel ouvert sont en projet en dehors de la zone aéronautique : un directement au sud du hangar LUXAIR, l'autre un peu plus éloigné, à côté du bâtiment administratif CARGOLUX HEADQUARTERS. Ces 2 parking sont destinés à accueillir le personnel travaillant sur site dans le nouveau bâtiment LUXAIR et dans le poste de garde.
La situation est représentée sur le plan d'implantation joint en annexe 4.
Le terrain sur lequel va s'implanter l'établissement (hangar + parking) est référencé comme aire de maintenance d'après le plan d'occupation du sol « Aéroport et environs » *(voir plan et partie écrite du règlement grand-ducal du 17/05/2006 déclarant obligatoire le plan d'occupation du sol « Aéroport et environs » en annexe 3).*

(Extrait map.geoportail.lu)

53 rue Gabriel Lippmann | L – 6947 Niederanven | B.P. 52 | L – 6905 Niederanven | Tél. (352) 43 66 76 -1 | Fax (352) 43 62 64 | E-mail gl@golav.lu
www.golav.lu | Capital de 250.000 € | R.C. Lux. B84467 | TVA 2001 22 27 370 | I.B.L.C. LU 18951231 | Certifié DIN EN ISO 9001 – nº d'enreg. 57754

A titre indicatif, les parkings aériens comporteront :

- Parking au sud du hangar LUXAIR :
  10 emplacements pour motos
  33 emplacements pour voitures + 2 emplacements PMR
  3 emplacements pour camions
- Parking à l'ouest du bâtiment CARGOLUX HEADQUARTERS :
  108 emplacements pour voitures

Comme il ne s'agit pas de parkings couverts, leur construction et leur exploitation ne tombent pas sous le champ d'application de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés.

A titre d'information le hangar de maintenance LUXAIR est couvert par les arrêtés ministériels suivants :

Délivreur	Référence	Objet	Date
Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable	1/21/0322	Exploitation du hangar de maintenance LUXAIR	02/12/2021
Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire	1/2021/0322/118		08/02/2022

2.2 Description des travaux de chantier

Les parkings extérieurs font partie du projet de construction du nouveau hangar de maintenance LUXAIR.
Le chantier de construction du hangar LUXAIR est prévu de mai 2022 à décembre 2023.
L'aménagement des parking extérieurs se fera de février 2023 à décembre 2023 (11 mois).

Cette phase des travaux comprendra aussi la construction du poste de poste de garde près du hangar LUXAIR, pour gérer les accès au site.

2.3 Description du projet

Situation actuelle : brève description des surfaces actuelles
Le site est actuellement libre de construction et comporte un sol stabilisé pour le parking au sud du hangar LUXAIR uniquement (suivant les autorisations de création de plateformes n°1/17/0340 et n°1/2017/0340/141).

Situation projetée : brève description des surfaces projetées.
Le parking au sud du hangar LUXAIR sera construit sur une surface consolidée. Le parking situé à l'ouest du bâtiment administratif CARGOLUX sera réalisé, en concassé avec membrane filtrante pour les emplacements de stationnement. Les surfaces de circulation seront en asphalte.
Les 2 parkings aériens, principalement utilisés par le personnel travaillant sur site, comprendront :

- environ 35 emplacements pour voitures, 10 emplacements pour motos et 3 emplacements pour camions, pour le parking au sud du hangar LUXAIR,
- et 108 emplacements pour voitures pour le parking à l'ouest du bâtiment administratif CARGOLUX.

53 rue Gabriel Lippmann | L – 6947 Niederanven | B.P. 52 | L – 6905 Niederanven | Tél. (352) 43 66 76 -1 | Fax (352) 43 62 64 | E-mail gl@golav.lu
www.golav.lu | Capital de 250.000 € | R.C. Lux. B84467 | TVA 2001 22 27 370 | I.B.L.C. LU 18951231 | Certifié DIN EN ISO 9001 – n° d'enreg. 57754

2.4 Caractéristiques techniques du projet (phase exploitation)

S'agissant de parkings à ciel ouvert, ceux-ci seront simplement munis d'un éclairage extérieur.

2.5 Personnel, public et période d'exploitation

Les parkings pourront accueillir un maximum de 143 voitures, 10 motos et 3 camions.

Les périodes d'exploitation des parkings sont liées aux périodes d'exploitation du hangar LUXAIR, à savoir :

- Le hangar et le centre de contrôle maintenance (1er étage) seront exploités 24 / 24 h et 365 jours / an. Le travail s'organisera en 3 postes.
- Les bureaux seront occupés entre 6 h et 20 h du lundi au vendredi.
- Les ateliers seront occupés tous les jours de la semaine de 6 h à 17 h30.

53 rue Gabriel Lippmann | L – 6947 Niederanven | B.P. 52 | L – 6905 Niederanven | Tél. (352) 43 66 76 -1 | Fax (352) 43 62 64 | E-mail gl@golav.lu
www.golav.lu | Capital de 250.000 € | R.C. Lux. B84467 | TVA 2001 22 27 370 | I.B.L.C. LU 18951231 | Certifié DIN EN ISO 9001 – nº d'enreg. 57754

3 Description de la localisation du projet et de la sensibilité environnementale des zones géographiques susceptibles d'être affectées.

3.1 Occupation des sols existants

Le terrain envisagé pour l'implantation des futurs parkings associés au nouveau hangar de maintenance LUXAIR fait partie de la Zone aéroport et est référencé comme terrain en « Secteur de maintenance et de stationnement (SMS) » d'après le plan de secteur de la Zone aéroport du POS « Aéroport et environs ». Il est libre de construction.

Le présent projet commence avec la mise à disposition des plateformes par LUXAIRPORT. Les plateformes sont couvertes par les arrêtés ministériels n°1/17/0340 et n°1/2017/0340/141.

3.2 Richesse relative, qualité et capacité de régénération des ressources naturelles de la zone

3.2.1 SITUATION OROGRAPHIQUE ET MORPHOLOGIQUE

Le projet est relativement éloigné des cours d'eau : il se situe à environ 2,5 km de l'Alzette, 1,6 km de Birelerbaach et 1,3 km de l'Huerbaach. L'altitude générale est d'environ 360 m.

Référence : Plan topographique du site internet « map.geoportail.lu »

3.2.2 SITUATION GEOLOGIQUE

Le plateau de l'aéroport est constitué d'une épaisse couche formée de grés de Luxembourg et retenant des réserves aquifères. Il est recouvert en surface par des alluvions constitués de sables argileux (ne produisant pas de boue même en cas de fortes pluies) et repose sur une formation de marnes et de calcaire gréseux (*Référence : Extrait de l'EIE aéroport réalisée par LUXCONSULT en date du 29 mars 2002.)*
La zone concernée par le projet se situe sur une zone de remblai, provenant en partie de la construction du hangar CARGOLUX voisin.

3.2.3 SITUATION HYDROGEOLOGIQUE, HYDROLOGIQUE, ZONE INONDABLE

Le terrain concerné par le projet se situe dans un aquifère (grès de Luxembourg).
Le bassin versant concerné est celui de l'Alzette.
D'après le site internet « map.geoportail.lu » il n'y a pas de source, ni de forage pour exploiter les eaux souterraines, dans les proches alentours de la zone concernée.
L'établissement ne se situe pas dans une région à risque élevé d'inondations. Il est situé dans une Zone de Protection des Eaux potables (ZPS) et dans une zone soumise à des restrictions pour les pompes à chaleur (forages interdits).

Référence : Site internet « map.geoportail.lu » - voir plans en annexe 4.

53 rue Gabriel Lippmann | L – 6947 Niederanven | B.P. 52 | L – 6905 Niederanven | Tél. (352) 43 66 76 -1 | Fax (352) 43 62 64 | E-mail gl@golav.lu
www.golav.lu | Capital de 250.000 € | R.C. Lux. B84467 | TVA 2001 22 27 370 | I.B.L.C. LU 18951231 | Certifié DIN EN ISO 9001 – n° d'enreg. 57754

3.2.4 SITUATION CLIMATOLOGIQUE

La station météorologique considérée se situe dans l'enceinte aéroportuaire du Findel.

Les données ci-dessous proviennent soit du Service météorologique de l'Administration de l'Aéroport de Luxembourg et se réfèrent à la station de l'aéroport de Luxembourg soit de l'Observatoire Hydro-Climatologique du Grand-Duché de Luxembourg.

Température
La température moyenne à la station de l'aéroport de Luxembourg sur la période 2007 à 2015 est de 9,7°C.
Les températures minimales relevées sur le secteur sont alors de l'ordre de -13°C et les températures maximales de l'ordre de 35°C.
Le mois le plus froid est le mois de janvier et le mois le plus chaud est le mois de juillet.

Gel et neige
Pour donner un ordre de grandeur, la station de l'aéroport de Luxembourg, dénombrait en moyenne 5 jours de verglas annuel pendant les années de 1981 à 2010.
Des records ont également pu être observés et notamment en 2010 avec 34 cm de neige maximum observés au mois de décembre.

Pluviométrie
La pluviométrie du Luxembourg est axée d'Ouest en Est, induit par l'effet d'abri produit par les lignes de hauteur barrant la partie Ouest et centrale du Luxembourg.
La bordure occidentale du Grand-Duché de Luxembourg est pluvieuse (900 à 1000 mm/an) tandis que, dans le sillon mosellan, les totaux pluviométriques annuels n'atteignent plus que 700 à 800 mm/a en moyenne sur la normale 1971-2000.
Des données plus récentes sur les 10 dernières années mettent en évidence une pluviométrie de l'ordre de 750 mm.

3.2.5 SITUATION DE LA QUALITE DE L'AIR

Des données spécifiques en relation avec la qualité de l'air moyenne ne sont pas disponibles.

53 rue Gabriel Lippmann | L – 6947 Niederanven | B.P. 52 | L – 6905 Niederanven | Tél. (352) 43 66 76 -1 | Fax (352) 43 62 64 | E-mail gl@golav.lu
www.golav.lu | Capital de 250.000 € | R.C. Lux. B84467 | TVA 2001 22 27 370 | I.B.L.C. LU 18951231 | Certifié DIN EN ISO 9001 – n° d'enreg. 57754

3.3 Capacité de charge de l'environnement

Environnement considéré	Présence à proximité	Référence utilisée
Zones humides, rives, estuaires	La zone humide la plus proche se situe à environ 820 m au sud-est du site.	Site internet « map.geoportail.lu» (voir plan en annexe 4)
Zones côtières et environnement marin	Non	/
Zones de montagne et de forêt	Un des parkings se situe à environ 35 m de la hêtraie à Aspérule et Mélique uniflore (MF-9130).	Site internet « map.geoportail.lu» (voir plan en annexe 4)
Réserves et parcs naturels	La réserve naturelle la plus proche (zone « Birelergronn ») se situe à environ 1 km du site.	Site internet « map.geoportail.lu» (voir plan des zones protégées d'intérêt national (ZPIN) en annexe 4)
Zones protégées d'intérêt communautaire 2000	La zone NATURA 2000 la plus proche des parkings se situe à environ 1 300 m. Il s'agit de la zone dénommée « Grunewald ». Il n'y a pas de zone IBA (Important Bird Areas) à proximité du site (la plus proche est à plus de 4km).	Site internet « map.geoportail.lu» (voir plan en annexe 4)
Zones ne respectant pas ou considérées comme ne respectant pas les normes de qualité environnementale fixées par la réglementation en la matière	Informations non disponibles	/
Zones à forte densité de population	Les habitations les plus proches des parkings en projet se situent à Sandweiler, à une distance d'environ 520 m.	Site internet « map.geoportail.lu »
Paysages et sites importants du point de vue historique, culturel et archéologique	Historiquement, le paysage initial a été fortement modifié par l'aménagement de l'aéroport. Le présent projet se situe dans la zone aéroportuaire existante. Le site ne présente pas de sensibilité archéologique, car il se situe sur du remblai.	/

53 rue Gabriel Lippmann | L – 6947 Niederanven | B.P. 52 | L – 6905 Niederanven | Tél. (352) 43 66 76 -1 | Fax (352) 43 62 64 | E-mail gl@golav.lu
www.golav.lu | Capital de 250.000 € | R.C. Lux. B84467 | TVA 2001 22 27 370 | I.B.L.C. LU 18951231 | Certifié DIN EN ISO 9001 – nº d'enreg. 57754

3.4 Cumul avec d'autres projets

L'aménagement des parking aériens fait partie du chantier de construction et d'aménagement du nouveau hangar de maintenance LUXAIR.
Les travaux d'aménagement du hangar se dérouleront en parallèle des travaux d'aménagement des parkings.
Le bâtiment administratif CARGOLUX est en exploitation.

53 rue Gabriel Lippmann | L – 6947 Niederanven | B.P. 52 | L – 6905 Niederanven | Tél. (352) 43 66 76 -1 | Fax (352) 43 62 64 | E-mail gl@golav.lu
www.golav.lu | Capital de 250.000 € | R.C. Lux. B84467 | TVA 2001 22 27 370 | I.B.L.C. LU 18951231 | Certifié DIN EN ISO 9001 – nº d'enreg. 57754

II) DESCRIPTION DES ELEMENTS DE L'ENVIRONNEMENT SUSCEPTIBLES D'ETRE AFFECTES DE MANIERE NOTABLE PAR LE PROJET

1 Utilisation des ressources naturelles

1.1 Utilisation de l'Air

Néant, il s'agit de parkings à ciel ouvert.

1.2 Utilisation de l'eau

Phase chantier :
De l'eau sera utilisée lors des travaux de chantier des parkings afin d'humidifier le sol et limiter les émissions de poussières, en cas de besoin.

Phase exploitation :
Il n'y aura pas d'utilisation d'eau au niveau des parkings à ciel ouvert.

1.3 Utilisation de l'énergie

Phase chantier
Les engins utilisés sur chantier fonctionneront au diesel.

Phase exploitation
Néant, il s'agit de parkings à ciel ouvert.

1.4 Utilisation du sol

Les parkings associés au futur hangar de maintenance LUXAIR seront situés dans une zone prévue d'office pour une telle activité (zone située en « Secteur de maintenance et de stationnement (SMS) » d'après le plan de secteur de la Zone d'aéroport - règlement grand-ducal modifié du 17 mai 2006).

1.5 Utilisation de terre

Phase chantier
Seuls des travaux d'aménagement seront réalisés, il s'agit de parkings à ciel ouvert.

Phase exploitation
Les activités proprement dites des parkings à ciel ouvert ne nécessiteront pas d'utilisation de terre.

53 rue Gabriel Lippmann | L – 6947 Niederanven | B.P. 52 | L – 6905 Niederanven | Tél. (352) 43 66 76 -1 | Fax (352) 43 62 64 | E-mail gl@golav.lu
www.golav.lu | Capital de 250.000 € | R.C. Lux. B84467 | TVA 2001 22 27 370 | I.B.L.C. LU 18951231 | Certifié DIN EN ISO 9001 – n° d'enreg. 57754

2 Pollution et nuisances

2.1 Pollution de l'air

Phase chantier
Les principales sources d'émission dans l'air pendant la phase chantier seront constituées par :

- les gaz d'échappement des engins et équipements de chantier,
- les émissions de poussières.

D'une manière générale, des émissions éventuelles de gaz et de poussières ne devraient pas incommoder le voisinage ou constituer un risque pour la santé.
En cas de besoin, il pourra être procédé à un arrosage pour limiter les émissions de poussières.
Les engins et équipements de chantier devront répondre aux normes en vigueur en ce qui concerne les échappements. Les moteurs seront coupés lorsque les engins ne seront pas utilisés.
D'autre part, il sera interdit de brûler des déchets sur place.

Phase exploitation
Les sources d'émission dans l'air liées à l'exploitation des parkings seront constituées des gaz d'échappement des véhicules circulant sur ceux-ci.

2.2 Pollution des eaux

Phase chantier
L'évacuation des eaux en relation avec la phase chantier (eaux de pluie en provenance des surfaces limitrophes, eaux de fouilles, eaux sanitaires, eaux de ruissellement, etc.) seront évacuées en accord avec les dispositions de l'arrêté n°1/02/0130/C couvrant l'exploitation de l'aéroport, et de l'arrêté n°1/17/0340 pour le parking situé sur la plateforme.

Phase exploitation
Les eaux de ruissellement issues du parking à ciel ouvert à proximité immédiate du hangar LUXAIR seront collectées par des caniveaux périphériques et dirigés vers le Nord dans le réseau des « eaux potentiellement polluées » de l'aéroport, comme l'APRON P9 projeté.

Les eaux de ruissellement issues du parking à ciel ouvert situé à côté du bâtiment CARGOLUX HEADQUARTERS seront collectées par des caniveaux périphériques et envoyées vers le bassin de rétention RRB2 de l'aéroport, après passage dans un déshuileur.

2.3 Pollution du sol

Phase chantier
Les travaux seront réalisés en accord avec l'arrêté n°1/02/0130/C couvrant l'exploitation de l'aéroport, et l'arrêté n°1/17/0340 pour le parking situé sur la plateforme.

Phase exploitation
En fonctionnement normal, des risques de pollution du sol ne seront vraisemblablement pas à craindre.
En cas de fuite d'hydrocarbures provenant d'un véhicule en stationnement, des produits absorbants seront à disposition.

53 rue Gabriel Lippmann | L – 6947 Niederanven | B.P. 52 | L – 6905 Niederanven | Tél. (352) 43 66 76 -1 | Fax (352) 43 62 64 | E-mail gl@golav.lu
www.golav.lu | Capital de 250.000 € | R.C. Lux. B84467 | TVA 2001 22 27 370 | I.B.L.C. LU 18951231 | Certifié DIN EN ISO 9001 – n° d'enreg. 57754

2.4 Production des déchets

Phase chantier
Les déchets produits lors des travaux d'aménagement des parkings seront principalement des déchets d'excavation.

Phase exploitation
Des déchets ne seront pas générés au niveau des parkings à ciel ouvert.

2.5 Nuisances sonores

Phase chantier
Les travaux de chantier s'étendront du lundi au samedi principalement durant la période jour (7h00-22h00), en fonction de l'organisation de l'entreprise.

Les principales sources de bruit seront les pelles mécaniques.
Tous les engins et tout le matériel de chantier utilisé devront répondre au règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 2001 relatif aux émissions sonores dans l'environnement des matériels destinés à être utilisés à l'extérieur des bâtiments.
Les valeurs limites imposées pour les travaux de chantier dans le cadre de l'arrêté n°1/02/0130/C seront respectées.

Phase exploitation
Les habitations les plus proches des parkings en projet se situent à Sandweiler, à une distance d'environ 520 m (secteur de faible densité – rue « Op der Houscht »).
Le hangar CARGOLUX voisin et le nouveau bâtiment administratif CARGOLUX auront un effet d'écran pour les sources de bruit mobiles issues des parkings à ciel ouvert, vis-à-vis des premières habitations.

L'impact acoustique des 2 parkings en projet ne sera pas de nature à provoquer des nuisances importantes sur le voisinage.
Une étude acoustique détaillée a été établie par l'organisme agréé TÜV Rheinland dans le cadre du dossier de demande d'autorisation d'exploitation du hangar de maintenance LUXAIR n°1/21/0322 (n°936/21252115/01a du 7/06/2021).

2.6 Nuisances olfactives

Néant

53 rue Gabriel Lippmann | L – 6947 Niederanven | B.P. 52 | L – 6905 Niederanven | Tél. (352) 43 66 76 -1 | Fax (352) 43 62 64 | E-mail gl@golav.lu
www.golav.lu | Capital de 250.000 € | R.C. Lux. B84467 | TVA 2001 22 27 370 | I.B.L.C. LU 18951231 | Certifié DIN EN ISO 9001 – n° d'enreg. 57754

3 Risque d'accidents

Phase chantier

Lors de la phase chantier, les risques pour l'environnement seront vraisemblablement les suivants :

- risque de fuite d'hydrocarbures au niveau des machines de chantier,
- risque de déversement d'hydrocarbures lors du ravitaillement des machines de chantier.

Ces risques seront minimisés par le respect des conditions imposées dans l'arrêté n°1/02/0130/C.

Phase exploitation

Les sources principales de risques liés à l'activité d'un parking sont les suivantes :

- un accident routier
  Les risques d'accident routier seront gérés par une limitation de la vitesse de circulation des véhicules sur le site et le respect du code de la route.
- une intoxication par les gaz d'échappement d'un véhicule (minime puisqu'il s'agit de parking aérien),
- une perte d'hydrocarbures d'un véhicule
  En cas de pertes d'hydrocarbures, du produit absorbant sera disponible à proximité des parkings pour recueillir ce type de liquide.
- un incendie.

53 rue Gabriel Lippmann | L – 6947 Niederanven | B.P. 52 | L – 6905 Niederanven | Tél. (352) 43 66 76 -1 | Fax (352) 43 62 64 | E-mail gl@golav.lu
www.golav.lu | Capital de 250.000 € | R.C. Lux. B84467 | TVA 2001 22 27 370 | I.B.L.C. LU 18951231 | Certifié DIN EN ISO 9001 – n° d'enreg. 57754

III) DESCRIPTION DES EFFETS NOTABLES QUE LE PROJET EST SUSCEPTIBLE D'AVOIR SUR L'ENVIRONNEMENT

1 Etendue de l'impact

1.1 Phase chantier

Le projet commence avec la mise à disposition des plateformes par LUXAIRPORT (dossier autorisé par les arrêtés ministériels n°1/17/0340 et n°1/2017/0340/141).

Les parkings aériens se situeront dans une zone de protection des sources (éloignée – Zone III).
Le terrassement ne se fait pas dans le corps du remblai, il reste au-dessus du niveau du remblai. L'impact d'une pollution des eaux ou du sol, issue des travaux de chantier reste donc limité.

1.2 Phase exploitation

1.2.1 ETENDUE D'UN IMPACT SUR L'AIR

La pollution de l'air pourra être due aux fumées issues d'un incendie (fonctionnement anormal). Cet impact est considéré comme étant étendu étant donné que ces fumées et gaz se mélangeront à l'air ambiant.

1.2.2 ETENDUE D'UN IMPACT SUR LES EAUX OU LE SOL

L'aménagement des parkings à ciel ouvert engendrera une augmentation de la surface étanchée sur le site, ce qui permettra de réduire l'infiltration des eaux de pluie dans le corps du remblai.
Il en résulte une amélioration de la situation du point de vue protection du sol.

53 rue Gabriel Lippmann | L – 6947 Niederanven | B.P. 52 | L – 6905 Niederanven | Tél. (352) 43 66 76 -1 | Fax (352) 43 62 64 | E-mail gl@golav.lu
www.golav.lu | Capital de 250.000 € | R.C. Lux. B84467 | TVA 2001 22 27 370 | I.B.L.C. LU 18951231 | Certifié DIN EN ISO 9001 – nº d'enreg. 57754

2 Nature transfrontalière de l'impact

Les distances à vol d'oiseau du site d'implantation des parkings projetés par rapport aux frontières des pays limitrophes sont les suivantes :

- Env. 21,2 km de la Belgique,
- Env 11,7 km de la France,
- Env 12,3 km de l'Allemagne.

Compte tenu de ces distances, les impacts transfrontaliers du projet en phase chantier et en phase exploitation peuvent être considérés comme négligeables.

3 Ampleur et complexité de l'impact

3.1 Phase chantier

En ce qui concerne une fuite d'hydrocarbures au niveau des machines de chantier, l'ampleur et la complexité de l'impact variera avec la quantité d'hydrocarbures ayant fui du réservoir de carburant.

En ce qui concerne le déversement d'hydrocarbures lors du ravitaillement des machines de chantier, l'ampleur et la complexité de l'impact se réduira à la zone de ravitaillement des machines (zone étanche).

3.2 Phase exploitation

L'ampleur et la complexité de l'impact causé par un déversement accidentel d'hydrocarbures vers le milieu naturel ou par un incendie sera limité par les voies de circulation (voies goudronnées). L'ampleur et la complexité de cet impact seront également déterminées par le temps que mettront les services de secours pour se rendre sur les lieux de l'incident.

4 Probabilité de l'impact

4.1 Phase chantier

La probabilité d'une pollution superficielle du sol et des eaux de surface est très réduite étant donné que les travaux de chantier seront supervisés et que toutes les mesures nécessaires seront prises pour éviter une fuite d'hydrocarbures.

4.2 Phase exploitation

La probabilité d'une pollution de l'air due à un dégagement de fumée et de gaz toxiques dans l'atmosphère, suite à un incendie sera réduite compte tenu du respect des mesures de sécurité et des règles de circulation sur les parkings.

La probabilité d'une pollution du sol due à un déversement accidentel de substances dangereuses sera faible. Seul le parking situé à l'ouest du bâtiment administratif CARGOLUX comportera ses emplacements en concassé, mais une membrane filtrante est prévue.

53 rue Gabriel Lippmann | L – 6947 Niederanven | B.P. 52 | L – 6905 Niederanven | Tél. (352) 43 66 76 -1 | Fax (352) 43 62 64 | E-mail gl@golav.lu
www.golav.lu | Capital de 250.000 € | R.C. Lux. B84467 | TVA 2001 22 27 370 | I.B.L.C. LU 18951231 | Certifié DIN EN ISO 9001 – nº d'enreg. 57754

5 Durée, fréquence et réversibilité de l'impact

5.1 Phase chantier

Le chantier considéré ici est un chantier « classique » ne nécessitant pas la mise en œuvre d'une grande densité de machines. Les conditions imposées par les arrêtés ministériels délivrés pour la création des plateformes seront maintenues pour toute la durée du chantier.

5.2 Phase exploitation

La durée de l'impact d'un dégagement de fumées dans l'atmosphère suite à un incendie n'est pas directement quantifiable et dépendra du temps que mettront les services de secours à éteindre l'incendie. La fréquence de cet impact sera faible, compte tenu des mesures de sécurité sur le site. Le dégagement de fumées dans l'atmosphère lors d'un incendie est irréversible.

La durée d'un déversement d'hydrocarbures au niveau des parkings dépendra du volume encore contenu dans le véhicule et du temps de reconnaissance de l'incident par le personnel travaillant sur site.
La fréquence d'un tel déversement est jugée comme faible. L'impact est jugé comme étant irréversible.

6 Mesures de protection

6.1 Mesures de prévention des incendies mises en œuvre

Etant donné qu'il s'agit de parkings aériens, situé à plus de 11 m des bâtiments avoisinants (env. 11 m du hangar LUXAIR pour le premier parking et env. 18 m du bâtiment administratif CARGOLUX pour le 2ème parking), des mesures particulières de prévention des incendies ne seront pas mises en œuvre.

6.2 Mesures de protection : rétention des eaux d'extinction

Les eaux de ruissellement issues du parking proche du hangar de maintenance LUXAIR seront dirigées vers le même réseau que les eaux de ruissellement de l'APRON P9 en projet.
Ainsi, en cas d'incendie, les eaux d'extinction s'écouleront vers le réseau pour « eaux pluviales potentiellement souillées » du site. Un regard à vannes motorisées, connectées au système d'alerte incendie, permettra d'évacuer les eaux automatiquement vers le bassin de rétention commun à CARGOLUX / LUXAIR de 280 m^3.
En cas de besoin, c'est-à-dire si ce volume est dépassé, les eaux seront alors évacuées vers un regard à vannes motorisées prévu pour le cheminement des eaux en fonction de leur concentration en carbone organique total (COT) et retenues dans la canalisation de rétention du site de l'aéroport d'un volume de 750 m^3.
Après analyses, en fonction de leur pollution, les eaux seront dirigées soit vers la station de pompage (station d'épuration Übersyren) ou pompées et évacuées comme substances contaminées.

53 rue Gabriel Lippmann | L – 6947 Niederanven | B.P. 52 | L – 6905 Niederanven | Tél. (352) 43 66 76 -1 | Fax (352) 43 62 64 | E-mail gl@golav.lu
www.golav.lu | Capital de 250.000 € | R.C. Lux. B84467 | TVA 2001 22 27 370 | I.B.L.C. LU 18951231 | Certifié DIN EN ISO 9001 – nº d'enreg. 57754

Les eaux de ruissellement issues du parking proche du bâtiment CARGOLUX HEADQUARTERS seront dirigées vers le bassin de rétention RRB2 du site, avec déshuileur. Un système de vanne sera mis en place en sortie du bassin, afin de retenir les éventuelles eaux d'extinction incendie.

CONCLUSION :

L'établissement projeté se situera dans une Zone de Protection des Eaux (*zone III zone de protection éloignée*). L'ampleur et l'étendue spatiale des éventuelles incidences sont limitées au voisinage immédiat, étant donné que le projet est planifié pour réduire de manière efficace l'impact potentiel.
Au vu des éléments, nous sommes d'avis qu'un rapport d'évaluation des incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.

53 rue Gabriel Lippmann | L – 6947 Niederanven | B.P. 52 | L – 6905 Niederanven | Tél. (352) 43 66 76 -1 | Fax (352) 43 62 64 | E-mail gl@golav.lu
www.golav.lu | Capital de 250.000 € | R.C. Lux. B84467 | TVA 2001 22 27 370 | I.B.L.C. LU 18951231 | Certifié DIN EN ISO 9001 – nº d'enreg. 57754

IV) ANNEXES

1	Extrait de la carte topographique (échelle 1/10.000)
2	Extrait du plan cadastral (échelle 1/2.500)
3	Extrait de la partie écrite et de la partie graphique du PAG de la Ville de Luxembourg ; Extrait de la partie graphique du PAG de la commune de Sandweiler ; Plan d'occupation du sol « Aéroport et environs » - Plan de secteur de la Zone d'aéroport (échelle 1/5.000) et partie écrite du règlement grand-ducal du 17 mai 2006 déclarant obligatoire le plan d'occupation du sol « Aéroport et environs »
4	Plans

N° PLAN	DENOMINATION	DATE	ECHELLE
Plan établi par le bureau TR-Engineering			
A153338A-520	Travaux d'aménagements extérieurs définitifs et des réseaux souterrains pour les projets : a. Nouveau hangar de maintenance Luxair y compris Apron et parking de stationnement b. Nouveau Parif E111 Situation - implantation	20/07/2022	1/500
Extrait du site map.geoportail.lu			
/	Zones de protection d'eau potable (ZPS)	/	1/10.000
/	Plan d'occupation du sol	/	1/15.000
/	Aquifères	/	1/50.000
/	Plan des sources	/	1/20.000
/	Admissibilité pour forages géothermiques de faible profondeur	/	1/50.000
/	Carte simplifiée des forêts naturelles	/	1/10.000
/	Zones protégées d'intérêt national (ZPIN)	/	1/25.000
/	Natura 2000	/	1/20.000
/	Zone de protection des oiseaux-Natura 2000	/	1/25.000

53 rue Gabriel Lippmann | L – 6947 Niederanven | B.P. 52 | L – 6905 Niederanven | Tél. (352) 43 66 76 -1 | Fax (352) 43 62 64 | E-mail gl@golav.lu
www.golav.lu | Capital de 250.000 € | R.C. Lux. B84467 | TVA 2001 22 27 370 | I.B.L.C. LU 18951231 | Certifié DIN EN ISO 9001 – n° d'enreg. 57754